


CELAVAR


Service Europe

**« Avis du CELAVAR sur la proposition de
Plan Stratégique National de
développement rural » (2007-2013)**

Suite à la présentation par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche du projet de Plan Stratégique National (PSN) pour le développement rural (2007-2013) en date du 17 novembre 2005, le CELAVAR souhaite faire connaître ses premières observations et rappeler les propositions clefs du secteur associatif agricole et rural, notamment en vue d'alimenter les concertations en région.

Préalablement à la formulation de ses observations sur le PSN, le CELAVAR souhaite souligner que l'article 216 de la Loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005, reconnaît aux associations une place de premier plan dans l'animation des territoires ruraux, et qu'il convient, à ce titre, de les insérer au mieux dans la future politique de développement rural.

Les adhérents du CELAVAR sont :

L'AFIP (Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales) CHANTIER école, Culture et Liberté, Culture et Promotion, la FNCIVAM (Fédération Nationale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural), la FNFR (conFédération Nationale des Foyers Ruraux et associations d'animation et de développement en milieu rural) le GREP (Groupe de Recherche pour l'Education et la Prospective), INTER-AFOCG (INTER-Association de Formation Collective à la Gestion), la Ligue de l'Enseignement, le MRJC (Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne), PEC (Peuple et Culture), l'UNAADMR (Union Nationale des Associations d'Aide à Domicile en Milieu Rural), l'UNADEL (Union Nationale des Acteurs et des Structures de Développement Local), UNAREC (Union Nationale des Associations Régionales Etudes et Chantiers), l'UNCPIE (l'Union Nationale des Centres Permanents d'Initiative pour l'Environnement).

Comité d'Etude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale,
Service Europe

13-15 rue des Petites Ecuries
75010 PARIS

Tel : 01 48 24 09 41

E mail : celavar.europe@wanadoo.fr

Web : www.celavar.org

Observations générales :

- Le CELAVAR se félicite de voir que le projet de PSN prenne en compte les recommandations de l'évaluation à mi-parcours du Plan de Développement Rural National (2004) relatives :
 - a) à la simplification de l'architecture des programmes
 - b) à l'accroissement de la subsidiarité pour la définition des mesures (Section 5 de la synthèse générale de l'évaluation à mi-parcours portant sur l'application en France du R CE 1257/99 du Conseil concernant le soutien au développement rural, janvier 2004)
- En outre, le CELAVAR regrette que ne soient pas suffisamment prises en compte, les recommandations de l'évaluation à mi-parcours du PDRN relatives à :
 - a) « *L'ouverture du programme aux autres acteurs et parties prenantes du développement rural* » (section 5.2. du rapport d'évaluation) et notamment aux associations
 - b) « *L'orientation vers une régionalisation accrue* » (idem supra)
- Le CELAVAR se réjouit de voir le champ de la future politique de développement rural élargi à des secteurs qui n'y étaient que marginalement présents. Ainsi de la formation professionnelle, de l'inclusion sociale et des services.
- Toutefois, le CELAVAR attire l'attention des services du ministère de l'agriculture responsables de l'élaboration du PSN sur le fait que la cohérence et l'efficacité du dispositif dans son ensemble dépendra, dans une large mesure, d'une répartition équilibrée des dotations entre axes.
- À cet égard -et au vu des arbitrages sur les perspectives financières du dernier Conseil européen (15 et 16 décembre 2005) -le CELAVAR s'inquiète de voir certaines mesures, notamment celles des axes 3 et 4, « faire les frais » des réductions budgétaires.
- Le CELAVAR, rappelle qu'il a été partiellement associé à l'élaboration du PSN (participation aux groupes de travail pilotés par les services du MAP des mois de mai et juin 2005) et qu'il espère, par conséquent que les remarques formulées dans le présent avis soient prises en compte.
- Enfin, le CELAVAR, renouvelle sa demande de participation au Comité Stratégique National de développement rural et ce dans la mesure où ses membres représentent des acteurs essentiels des territoires.

*

* *

Observations relatives à l'état des lieux :

« 6.1. FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES » (PARTIE 1 « ETAT DES LIEUX », « POTENTIALITÉS DE DÉVELOPPEMENT », P. 39 DU PROJET DE PSN) :

- Le CELAVAR souligne l'importance du développement des approches territoriales. En tant que structure de mise en relation des acteurs de la ruralité, le CELAVAR insiste sur l'importance du caractère participatif de ces démarches si on veut qu'elles profitent aux territoires ruraux. Le CELAVAR demande donc que l'expression « approches territoriales participatives » soit préférée à « approches territoriales ».
- Le CELAVAR se félicite de voir la « ségrégation sociale » figurer parmi les menaces pouvant affecter les territoires ruraux. À cet égard, le CELAVAR attire l'attention sur

Comité d'Etude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale,
Service Europe
13-15 rue des Petites Ecuries
75010 PARIS

Tel : 01 48 24 09 41
E mail : celavar.europe@wanadoo.fr
Web : www.celavar.org

la nécessité d'une maîtrise équilibrée et équitable des conflits d'usage de l'espace rural (entre fonctions des espaces ruraux) et d'une véritable prise en compte des problématiques de l'égalité des chances, de l'insertion ...

« 6.2., LES DÉFIS À RELEVER » (PARTIE 1 « ETAT DES LIEUX », « POTENTIALITÉS DE DÉVELOPPEMENT », P. 39-40 DU PROJET DE PSN) :

- Le CELAVAR considère que l'objectif de « diversification de l'économie rurale » devrait figurer avant l'objectif de « consolidation des revenus agricoles et sylvicoles » (le premier renforçant le second)
- Le CELAVAR se félicite que le défi de « l'amélioration du niveau de formation de la population rurale » soit énoncé et demande qu'il soit efficacement pris en compte dans la partie relative aux objectifs (« priorités pour l'intervention du FEADER », pp. 50-74).
- Enfin, le CELAVAR se félicite de la mention des « nouvelles formes de gouvernance » dans le défi relatif au renforcement des dynamiques territoriales. A cet égard, le CELAVAR souligne l'importance des associations en tant qu'acteurs de ces nouvelles formes de gouvernance.

*

* *

Observations relatives à la stratégie retenue :

« 1.3. SES OBJECTIFS » (« DEUXIÈME PARTIE : 1. STRATÉGIE RETENUE », P. 42 DU PROJET DE PSN) :

- Le CELAVAR préfererait voir figurer l'expression de « développement territorial pour et par les acteurs des zones rurales » plutôt que pour et avec les acteurs des zones rurales. Cette demande de modification est motivée par la volonté d'aller, dans ce domaine, plus loin que la concertation. A cet égard, le CELAVAR rappelle que la Loi du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux reconnaît, en son article 216, l'importance des associations dans l'animation des territoires ruraux.

« 1.5. LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL (« DEUXIÈME PARTIE : 1. STRATÉGIE RETENUE », P. 45 DU PROJET DE PSN) » :

- Le CELAVAR se félicite de voir les collectivités territoriales être considérées comme des « lieux privilégiés de définition des besoins et de programmation des politiques ». Toutefois, le CELAVAR regrette que les lois de décentralisation ne figurent pas dans la section relative aux « instruments de mise en œuvre ».
- A ce sujet, le CELAVAR espère que les dispositions relatives à l'échelle de programmation soient rapidement fixées (choix de l'échelle régionale ou nationale pour la programmation du développement rural).
- Pour finir, le CELAVAR signale sa préférence pour une programmation à l'échelle régionale –et ce dans la mesure où cette échelle serait plus adaptée aux besoins et spécificités des territoires.

« 2. PLACE DU FEADER DANS LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT RURAL » (« DEUXIÈME PARTIE : 1. STRATÉGIE RETENUE », P. 46 DU PROJET DE PSN) » :

- Le CELAVAR prend acte de la volonté de la France de faire de l'intervention communautaire le pilier financier de sa politique de développement rural. A cet égard, le CELAVAR attire l'attention des rédacteurs du projet d PSN sur la nécessité de ne pas réduire l'intervention communautaire à une seule mission de financement de politique publique nationale.
- Par ailleurs, le CELAVAR regrette que les interventions relatives aux « démarches participatives » et à « l'organisation territoriale » soient « reléguées » à l'axe 4 du Règlement. Conséquemment, le CELAVAR demande à ce que les interventions relatives aux démarches participatives et à l'organisation territoriale puissent être financées et mises en oeuvre sur l'ensemble des axes du Règlement.
- Enfin, le CELAVAR signale l'importance du tiers secteur (associatif et coopératif) dans les objectifs relatifs à l'économie et à l'emploi (notamment sur les objectifs de « transmission », de « diversification », « d'employabilité/formation »).

« 3. PRISE EN COMPTE DES ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION A MI-PARCOURS » (« DEUXIÈME PARTIE : 1. STRATÉGIE RETENUE », P. 48 DU PROJET DE PSN) » :

- Le CELAVAR se félicite que soient bien prises en compte les recommandations de l'évaluation à mi-parcours du PDRN relatives à la « simplification de l'architecture des programmes », à « l'accroissement de la subsidiarité » et au « développement des fonctions d'animation et d'appui technique ». Le CELAVAR souligne l'importance d'une « réelle » ouverture du programme à tous les acteurs du rural. A cet égard, le CELAVAR indique que les associations sont des « rouages » essentiels des territoires et demande que ces dernières puissent être mieux prises en compte (en tant que bénéficiaires potentiels) des mesures du programme.
- Enfin, le CELAVAR attire l'attention des rédacteurs du projet de PSN sur le fait que le soutien à un nombre réduit de dispositifs ou mesures ne doit pas se faire au détriment de la réalisation de tous les objectifs du programme (notamment ceux des axes 3 et 4).

*

* *

Observations relatives aux priorités pour l'intervention du FEADER:

« 1.1. PROMOUVOIR DES UNITÉS DE PRODUCTION AGRICOLE MODERNISEES ET TRANSMISSIBLES » (3IÈME PARTIE, « PRIORITÉS POUR L'INTERVENTION DU FEADER », 1. FINALITÉS STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'AXE 1, P. 51)

- Le CELAVAR prend acte de la volonté des rédacteurs du projet de PSN de reconduire une politique forte d'aide à l'installation. Le CELAVAR se félicite de la reconduite de ce dispositif qui permet à certains territoires de conserver leur vitalité. Toutefois, le CELAVAR regrette que les règles d'attribution du soutien à l'installation

Comité d'Etude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale,
Service Europe
13-15 rue des Petites Ecuries
75010 PARIS

Tel : 01 48 24 09 41
E mail : celavar.europe@wanadoo.fr
Web : www.celavar.org

écartent souvent des exploitations à faible viabilité économique mais qui contribuent néanmoins à la vitalité du territoire. Le CELAVAR regrette également que ce dispositif ne soit pas élargi à l'installation « hors agriculture ».

« 2.4. ANIMATION » ((3IÈME PARTIE, « PRIORITÉS POUR L'INTERVENTION DU FEADER », 1. FINALITÉS STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'AXE 2, P. 59)

- Le CELAVAR prend acte de la finalité de « préservation d'un espace rural agricole et forestier varié et de qualité » et de « recherche d'un équilibre entre les activités humaines et la préservation des ressources naturelles ».
- Le CELAVAR se félicite de voir réaffirmée la plus-value territoriale d'une action ciblée dans les zones à enjeux identifiés pour l'eau et la biodiversité (sites NATURA 2000 et Bassins versants).
- Toutefois le CELAVAR souligne l'importance d'une animation adéquate pour la mise en valeur de ces sites.
- A cet égard, le CELAVAR rappelle l'importance d'une dotation suffisante de la priorité d'intervention du FEADER 2.4. (« animation ») et signale l'implication de certaines de ses associations dans l'accompagnement de ces procédures. Le CELAVAR demande donc que les associations et les structures de développement local puissent être expressément mentionnés comme bénéficiaires des mesures d'animation.

3. FINALITÉS STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'AXE 3 ((3IÈME PARTIE, « PRIORITÉS POUR L'INTERVENTION DU FEADER », 1. FINALITÉS STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'AXE 3, P. 61)

- Le CELAVAR se félicite de voir la priorité de l'Union Européenne relative à l'emploi réaffirmée dans le projet de PSN. A cet égard, le CELAVAR signale que les associations contribuent à créer et à accompagner la création d'activité et d'emploi en milieu rural (5% des emplois salariés en France sont des emplois associatifs).

3.1. MAINTENIR ET DÉVELOPPE LES ACTIVITÉS ECONOMIQUES ET FAVORISE L'EMPLOI (3IÈME PARTIE, « PRIORITÉS POUR L'INTERVENTION DU FEADER », 1. FINALITÉS STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'AXE 3, P. 61)

- Le CELAVAR se félicite également de l'importance accordée dans le PSN au maintien et au développement de micro-entreprises (3.1., p. 61). Le CELAVAR tient à signaler aux services responsables de la rédaction du projet de PSN le rôle éprouvé des réseaux associatifs du CELAVAR dans ce domaine. Enfin, le CELAVAR souligne la plus value d'une l'approche territoriale participative sur ces questions.

3.2. DÉVELOPPER ET GÉRER L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE POUR LES POPULATIONS DANS LEUR DIVERSITÉ » ((3IÈME PARTIE, « PRIORITÉS POUR L'INTERVENTION DU FEADER », 1. FINALITÉS STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'AXE 3, P. 62)

- Le CELAVAR se félicite de voir les notions de « gestion » et « d'accueil » figurer dans la finalité stratégique relative à l'attractivité résidentielle. En effet, conscient que certains territoires ont pu voir leurs tendances démographiques s'inverser (dépeuplement => repeuplement), le CELAVAR estime qu'il convient de veiller à ce

Comité d'Etude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale,
Service Europe
13-15 rue des Petites Ecuries
75010 PARIS

Tel : 01 48 24 09 41
E mail : celavar.europe@wanadoo.fr
Web : www.celavar.org

que ces territoires ne deviennent pas de nouveaux territoires d'exclusion. À cet égard, le CELAVAR rappelle qu'un certain nombre de ses adhérents et partenaires associés sont membres du Collectif « Ville/Campagne » -et ce depuis sa fondation.

- Le CELAVAR se félicite également de voir le champ des services élargi à l'action sociale, à l'insertion professionnelle, à l'accueil, aux loisirs, à la culture et aux transports. Le CELAVAR souhaite attirer l'attention des rédacteurs du projet de PSN sur le fait que les associations contribuent conséquemment à la structuration des offres de services sur les territoires ruraux. Considérant que la cohésion sociale est un enjeu de taille pour les territoires ruraux, le CELAVAR souhaite voir les services de l'action sociale et de l'insertion professionnelle (dont l'Insertion par l'Activité Economique) figurer dans les programmes de développement rural.
- Sur cet objectif opérationnel, comme sur l'objectif relatif au développement/maintien de micro-entreprises, le CELAVAR souligne la plus value d'une approche territoriale participative.

3.3. GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE RURAL (3IÈME PARTIE, « PRIORITÉS POUR L'INTERVENTION DU FEADER », 1. FINALITÉS STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'AXE 3, P. 63)

- Considérant que le patrimoine rural (naturel et culturel) constitue un élément fondamental de la richesse et de la cohésion des territoires ruraux, le CELAVAR appuie la finalité stratégique relative à la gestion et à la valorisation du patrimoine rural. Toutefois, il semble aux membres du CELAVAR que le contenu de cette section du projet de PSN pourrait être plus précise (notamment sur les opérateurs et la nature des stratégies intégrées sur le patrimoine naturel et culturel).
- A cet égard, le CELAVAR considère qu'une approche territoriale et participative devrait prévaloir sur cette finalité.

3.4. FAVORISER L'ORGANISATION DES ACTEURS AUTOUR DE PROJETS DE TERRITOIRE INTEGRES ET PARTAGÉS/FORMER LES ACTEURS PROFESSIONNELS (3IÈME PARTIE, « PRIORITÉS POUR L'INTERVENTION DU FEADER », 1. FINALITÉS STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'AXE 3, P. 63)

- Le CELAVAR approuve l'effort accordé à l'ingénierie territoriale et à la formation des acteurs professionnels et souligne le rôle déterminant joué par certaines de ses associations dans la mise en relation des acteurs d'un même territoire et dans la formation des acteurs professionnels. Adaptée aux besoins locaux, l'offre de formation doit pouvoir être dispensée par des acteurs associatifs. À cet égard, le CELAVAR signale qu'un certain nombre de territoires ont choisi la formule associative pour organiser la formation de leurs acteurs.

« FINALITÉS STRATÉGIQUES ET MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DE L'AXE LEADER » (3IÈME PARTIE, P. 66)

- Le CELAVAR insiste sur le fait qu'une intégration de l'approche LEADER dans le programmation générale FEADER ne doit pas ôter à ce dispositif sa fonction de mise en relation des acteurs d'un même territoire.
- Le CELAVAR se félicite de voir LEADER intervenir en renfort des territoires organisés. Toutefois, le CELAVAR souhaite également souligner l'importance d'un soutien aux projets de territoires émergents. Il convient notamment de rappeler, ici, le fait que Leader –par son soutien à des opérations de tailles variées (comme le montre le rapport d'évaluation final du programme Leader +) –a eu un effet levier

Comité d'Etude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale,
Service Europe
13-15 rue des Petites Ecuries
75010 PARIS

Tel : 01 48 24 09 41
E mail : celavar.europe@wanadoo.fr
Web : www.celavar.org

considérable sur l'implication des acteurs dans le développement de leurs territoires. Leader + a été, de ce fait, un instrument privilégié de cohésion territoriale. Il convient de veiller, à ce qu'il le demeure.

- Par ailleurs, le CELAVAR est favorable au choix du niveau régional pour la coordination de Leader et des autres dispositifs.
- Enfin, le CELAVAR désapprouve l'affirmation énoncée dans le projet de PSN selon laquelle toutes les mesures des axes 1, 2 et 3 ne pourront pas être mises en œuvre via LEADER. Toutefois, le CELAVAR attire l'attention des rédacteurs du projet de PSN sur le fait que Leader ne doit pas se substituer aux mesures difficilement consommables des axes 1, 2 et 3. En d'autres termes, le CELAVAR souhaite que « l'esprit » LEADER demeure –et ce notamment au regard de la contractualisation participative des objectifs territoriaux.
- Enfin, le CELAVAR estime que la capitalisation et la diffusion des expériences Leader ont été un élément fondamental de la réussite de ce programme. Il semble, par conséquent indispensable, aux membres du CELAVAR, qu'un dispositif d'animation adéquate puisse être mis en place.

*

* *

Observations relatives aux dispositions techniques :

- Le CELAVAR approuve les principes essentiels pour établir une ligne de démarcation entre les fonds (FEDER/FEADER). Toutefois, le CELAVAR souhaite attirer l'attention des rédacteurs du projet de PSN sur le fait que l'éligibilité de l'ensemble des acteurs du rural (agricoles et non agricoles) aux mesures FEADER doit être la condition *sine qua non* de l'application de la règle d'exclusion des petits porteurs de projets des crédits FEDER (principe relatif à la taille critique du projet).
- Le CELAVAR insiste également sur le fait que les Comités régionaux de suivi commun FEADER, FEDER, FSE et FEP devront intégrer l'ensemble des acteurs des territoires ruraux (dont le secteur associatif).
- Par ailleurs le CELAVAR se félicite de voir le secteur associatif figurer parmi les partenaires du réseau national de développement rural et espère vivement pouvoir y être associé.
- Enfin, le CELAVAR regrette que le projet de PSN ne comporte pas d'informations plus précises sur l'échelle de programmation (nationale, régionale ...). A cet égard, le CELAVAR réaffirme sa préférence pour une programmation à l'échelle régionale.

*

* *